

OPTIONS DE RECOURS POUR LES MEMBRES

DOTATION

ENJEU	 Vous soupçonnez un abus de pouvoir de la part d'un gestionnaire dans le cadre d'un processus de dotation, c'est-à-dire lors d'une nomination. Pour déposer une plainte, vous devez être une personne qui n'a pas été nommée ou proposée pour une nomination dans le cadre d'un processus de dotation et qui a un intérêt dans le poste.
PREMIÈRE ÉTAPE	_
DÉLAI	 Dans un délai de 15 jours civils (non ouvrables) à compter de la date d'affichage de l'avis de nomination ou de la proposition de nomination.
COMMENT	 Remplir le Formulaire 1 Plainte de dotation, sur le site Web de la CRTESPF
DROITS DE LA PERSONNE	 Une plainte en matière des droits de la personne alléguant discrimination peut être déposée en même temps qu'une plainte en matière de dotation. À tout moment au cours de la procédure, la Commission et la CCDP doivent être informées dès que se manifeste l'intention de porter plainte pour discrimination.
OÙ	Envoyer par courriel le formulaire 1 à : <u>director.directeur@fpslreb-crtespf.gc.ca</u>
QUI RÉPOND	■ Un membre de la CRTESPF.
TRAITEMENT DE L'ENJEU	 La Commission tiendra une audience.
ANONYMAT	-
REPRÉSAILLES	-
RAPPORT / RÉSULTATS	 La Commission rend ses décisions par écrit, en exposant ses motifs de manière claire, concise et logique, ainsi que les ordonnances d'accompagnement découlant des motifs de sa décision. Les décisions sont définitives et exécutoires.
APPEL	 Il n'y a aucun processus pour interjeter appel. Une demande de contrôle judiciaire peut être déposée auprès de la Cour d'appel fédérale.
AUTORITÉ	Loi sur l'emploi dans la fonction publique
AUTRES RENSEIGNEMENTS	 Guide de procédures pour les plaintes relatives à la dotation Règlement concernant les plaintes relatives à la dotation dans la fonction publique